Cadastre

Le cadastre est l’identification et la description des propriétés. Avec la mise en place par la Direction générale des impôts d'un site internet, vous pouvez accéder en quelques secondes à l’extrait cadastral souhaité.

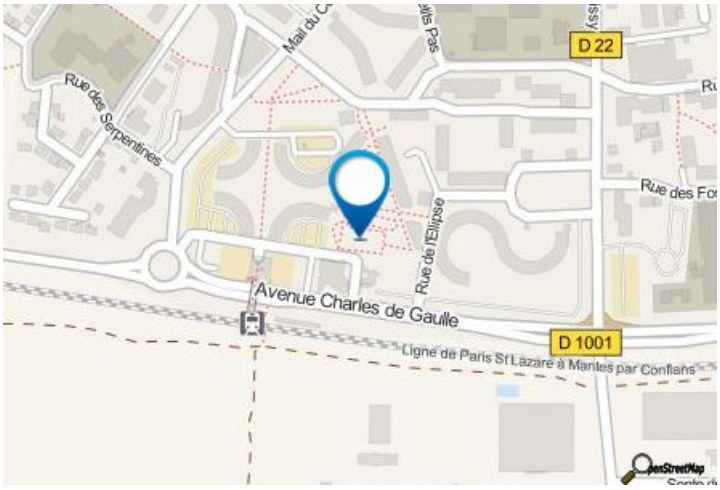

Avec l’adresse ou les références cadastrales du terrain, vous pouvez obtenir et imprimer le plan masse coté ou effectuer des mesures.

Liens utiles
Direction Départementale des Territoires des Yvelines
Service de consultation du plan cadastral
Votre service urbanisme